

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation

Arrêté du 28 JUIN 2021

portant nomination de la directrice de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Toulouse au sein de l'université Toulouse-II

NOR : ESRS2119133A

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 721-3,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Nadine JESSEL, maître de conférences, est nommée en qualité de directrice de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Toulouse au sein de l'université Toulouse-II, à compter du 1^{er} juillet 2021, pour une période de cinq ans.

Article 2

La présidente de l'université Toulouse-II est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, sous forme d'extrait, aux *Bulletins officiels* de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le **28 JUIN 2021**

La ministre de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation,



Frédérique VIDAL

Le ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports,

Jean-Michel BLANQUER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation

Arrêté du 28 JUIN 2021

portant nomination de la directrice de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Toulouse au sein de l'université Toulouse-II

NOR : ESRS2119133A

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 721-3,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Nadine JESSEL, maître de conférences, est nommée en qualité de directrice de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Toulouse au sein de l'université Toulouse-II, à compter du 1^{er} juillet 2021, pour une période de cinq ans.

Article 2

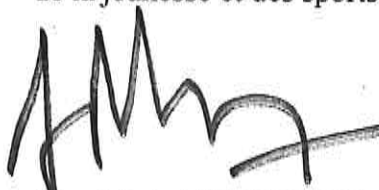
La présidente de l'université Toulouse-II est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, sous forme d'extrait, aux *Bulletins officiels* de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le **28 JUIN 2021**

La ministre de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation,

Frédérique VIDAL

Le ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports,



Jean-Michel BLANQUER